

**Foire aux questions - Appels à projets Nouvelle-Aquitaine 2026**  
**« Accompagnement des collectifs d'agriculteurs en transition agroécologique » (Groupes Écophyto 30 000 et GIEE)**

Volet concerné	Thème	Questions	Réponses
Emergence	Bilan	Quels sont les attendus concernant le bilan d'émergence GIEE qui doit être fourni lors du dépôt de candidature sur Démarche numérique	Il s'agit de rendre compte des actions réalisées pendant la durée du projet (vie du collectif, analyse du projet, freins, perspectives, actions mises en œuvre, etc.). Un modèle est disponible sur le site de la DRAAF (rubrique appel à projets) et dans la boîte à outils des animateurs de collectifs.
GIEE/30 000	Capitalisation	A quel moment faut-il rendre les livrables de capitalisation ?	3 livrables de capitalisation sont obligatoires. La fiche de début de projet est à rendre au moment du dépôt de candidature. Les 2 autres livrables (fiche pratique remarquable et fiche de fin de projet) sont à rendre au plus tard, au moment de la demande de solde (dernier délai).
GIEE	Collectif	Une exploitation peut-elle être engagée dans 2 GIEE différents ?	Un voire deux agriculteurs d'un groupe peuvent s'investir dans un autre GIEE qui aurait un vrai intérêt avec des thématiques différentes. Mais cela ne doit pas être un moyen d'arriver à constituer un collectif de 8 agriculteurs en rattachant des agriculteurs d'autres GIEE.
GIEE/30 000	Collectif	Est-il possible de conserver 2 à 3 agriculteurs d'un précédent groupe dans le nouveau afin de bénéficier de leur expérience ?	Oui c'est possible.
GIEE/30 000	Communication	Est-ce qu'un nombre précis d'actions de communication est attendu ?	Des actions de communication sont attendues au cours des 3 ans de réalisation du projet, mais pas de nombre précis attendu. La mise en œuvre de plusieurs actions annuelles, pourra être bonifiée lors de la notation.
GIEE/30 000	Démarche Numérique	Est-il possible de revenir sur la saisie de son dossier sur la plateforme Démarche Numérique ?	Il est possible de revenir sur la saisie du dossier jusqu'à la clôture de l'appel à projet. Au-delà de la limite, le dossier passe au statut instruction et il n'est plus possible de le modifier (réception d'un 2 <sup>ème</sup> accusé de réception de la plateforme).
GIEE/30 000	Diagnostic	Est-ce que la mise en place d'un diagnostic déjà existant, type PADV (indice de régénération – association agriculture du vivant), est éligible pour la mise en place d'un émergent ou d'un groupe GIEE ou 30 000 ?	Il peut être éligible toutefois, le diagnostic mobilisé doit permettre de bien répondre aux attendus de la phase d'émergence, en particulier la caractérisation de la triple performance (économique, environnementale et sociale). Au besoin, Il pourra être complété par des indicateurs sur les autres volets de la triple performance (économique et social).

**Foire aux questions - Appels à projets Nouvelle-Aquitaine 2026**  
**« Accompagnement des collectifs d'agriculteurs en transition agroécologique » (Groupes Écophyto 30 000 et GIEE)**

GIEE/30 000	Diagnostic	L'utilisation d'un outil de diagnostic interne, établi par la structure porteuse/d'accompagnement est-il possible ?	Oui c'est possible à condition qu'il s'agisse bien d'un diagnostic agroécologique basé sur la triple performance.
GIEE/30 000	Diagnostic	Le diagnostic de certification environnementale HVE peut-il être utilisé ?	Il peut constituer le volet agronomique et environnemental du diagnostic mais il faudra le compléter par des indicateurs sur les autres volets de la triple performance (économique et social).
GIEE/30 000	Diagnostic	Pour réaliser le diagnostic d'exploitation demandé lors de la phase de construction du projet, existe-t-il une méthode obligatoire ?	Pas de méthode obligatoire, ni d'outil imposé. Il faut que ce soit un diagnostic agroécologique de durabilité et décrire le type de diagnostic utilisé dans le dossier de candidature. La méthode devra être identique pour tous les agriculteurs du groupe.
GIEE	Diagnostic	Entre la fin de la phase d'émergence et le dépôt d'un dossier en reconnaissance, le groupe a vocation à s'étoffer. Est-il possible de réaliser les diagnostics pendant la phase de reconnaissance s'ils n'ont pas été réalisés pour les nouveaux agriculteurs du groupe ?	Oui, ils peuvent être réalisés pendant la 1er année de reconnaissance s'ils n'ont pas été réalisés pendant la phase d'émergence. Et ils seront ainsi à prévoir dans le plan d'actions.
30 000	Indicateur	Est-ce qu'il est possible de fournir l'IFT des 3 dernières années après le début du projet et pas au moment du dépôt ?	Oui, c'est possible. C'est d'ailleurs pour cela que le formulaire de dépôt Démarche Numérique n'impose pas de renseigner les données « Valeur moyenne de l'IFT des trois dernières années ».
GIEE	Renouvellement	Lors de la demande de renouvellement en ligne, à quoi correspond la date de début de projet de renouvellement ?	Il s'agit de la date de commencement du projet de renouvellement.
GIEE/30 000	Volet financier	Quel est le montant de l'enveloppe pour 2026 ?	GIEE : les arbitrages budgétaires ne sont pas encore rendus. 30 000 : 250 000 € côté AELB (financement d'environ 5 projets), information non connue côté AEAG (mais environ 10 projets prévus).
Emergence	Volet financier	Est-ce que les formations (par un prestataire externe par exemple) sont éligibles dans le cadre d'un GIEE émergent ?	Oui les formations visant à acquérir de nouvelles compétences sont éligibles pour un groupe émergent (exceptées les formations professionnelles financées par ailleurs par du fond VIVEA).
GIEE/30 000	Volet financier	Quelle est la date d'éligibilité des dépenses ?	GIEE : l'accusé de réception du dossier complet envoyé par la plateforme démarche numérique vaut démarrage autorisé des dépenses liées au projet, sous réserve de la décision officielle de financement par le comité de sélection.  30 000 : Dès que le projet est validé par le comité de sélection, la date de dépôt de la demande de financement sur la plateforme Rivage des Agences de l'eau marque officiellement le début des actions.